

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion - le samedi 12 juin 1976
Salon du Chancelier

Etaients présents: Me Alfred Landry, président
Père Clément Cormier
M. Jean Cadieux
M. Marcel Sormany
Dr E. S. Eddie
M. Docithé Mallet
M. Patrice J. Blanchard
M. Laurier Thibault
Dr Claude Gaudreau
M. Yvon Ouellette
M. Camille Lang
M. Paul L. Bourque
M. George Urquhart
M. Louis-P. Bonneau
Mme Gilberte Jean
M. Fernand Arsenault
Mlle Gilberte LeBlanc
M. Alayn Noel
M. Egbert McGraw
M. Victor Ross
M. Médard Collette
P. Roland-E. Soucie
M. Paul-Emile Benoit
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le président, Me Landry appelle l'assemblée à l'ordre et déclare la réunion ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Me Landry constate la régularité de l'assemblée, c'est-à-dire que l'avis de convocation a été envoyé dans le délai prévu et qu'il y a quorum.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 1976

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Edouard Eddie que le procès-verbal de la réunion du 17 février 1976 soit accepté tel que circulé.

Adopté.

4. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

Le Président fait part aux membres du Conseil que cinq réunions du Comité exécutif ont eu lieu aux dates suivantes:
le 25 mars, le 2 avril, le 19 mai, le 25 mai (dont les procès-verbaux ont été envoyés à l'avance) et la dernière le 9 juin (procès-verbal distribué à cette réunion même).

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Docithé Mallet que l'on procède à la ratification des procès-verbaux individuellement.

Adopté.

4. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE EXECUTIF (suite)

1) Procès-verbal du 25 mars 1976

Il est proposé par Louis-P. Bonneau et appuyé par Camille Lang que le procès-verbal du 25 mars 1976 soit ratifié moyennant les modifications suivantes:

Le 2^e paragraphe, 6^e ligne - on doit enlever le début de la phrase "d'une nouvelle charte".

Le dernier paragraphe - on doit lire "Suggère que Me Landry communique avec Dr Gaudreau."

Adopté.

2) Procès-verbal du 2 avril 1976

Il est proposé par Claude Gaudreau et appuyé par Laurier Thibault que le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif en date du 2 avril soit ratifié.

Abst.: 2

Adopté.

3) Procès-verbal du 19 mai 1976

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Claude Gaudreau que le procès-verbal du 19 mai, à l'exception de l'article 4, soit ratifié, et que l'art. 4 - COMITE D'IMPLANTATION - soit reporté au point 6 b) de l'ordre du jour.

Adopté.

4) Procès-verbal du 25 mai 1976

Il est proposé par Claude Gaudreau et appuyé par Laurier Thibault que le procès-verbal de la réunion du 25 mai soit ratifié.

Abst.: 3

Adopté.

5) Procès-verbal du 9 juin 1976

Il est proposé par Alayn Noel et appuyé par Gilberte Jean que le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 9 juin soit ratifié.

Adopté.

Distribution des procès-verbaux du Comité exécutif

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Patrice Blanchard que dorénavant les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif soient envoyés aux membres du Conseil des Gouverneurs dans les huit jours qui suivent les réunions dudit Comité.

Adopté.

Parmi les propositions approuvées, on souligne les suivantes: a)

Comité des griefs - Cas de M. Jean Dumas

Avec ratification du procès-verbal du 2 avril, le Conseil des Gouverneurs entérine la recommandation du Comité exécutif acceptant la recommandation du Comité des griefs relativement la promotion de M. Jean Dumas de la Faculté des arts au rang de professeur agrégé.

4. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE EXECUTIF (suite)c) Régime de retraite de l'Université de Moncton

Les quatre articles suivants ont été acceptés relativement le Régime de retraite de l'Université:

A - Avenant No 3:

Le régime de retraite de l'Université de Moncton est scindé à compter du 1^{er} janvier 1975 en deux régimes distincts dont l'un s'applique aux professeurs et bibliothécaires professionnels et l'autre aux autres employés. .

Le régime applicable aux professeurs et bibliothécaires professionnels sera connu sous le nom de "Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton". Les règlements du Régime de retraite de l'Université de Moncton amendés conformément aux avenants No 1, No 2 et No 3 continuent de s'appliquer à tous les autres employés.

Le présent avenant entre en vigueur le t^{er} janvier 1975.

B - "Le Règlement du régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton".

C - Police d'administration de dépôts.

D - La nomination de trois personnes comme membres du Comité de retraites tel que prévu à l'Article 4,01 du règlement du Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton.

Les membres nommés sont: M. J. Léonide Comeau M.
Donald A. Cormier M.
Rhéal Bérubé.

d) Fonds de développement

Deux nouveaux membres ont été ajoutés à la liste de personnes constituant le Comité consultatif du Fonds de développement. Ce sont: Me Emery Brison et M. Rodolphe LeBlanc.

e) Bourses - Aide financière

Suite à une demande de la Société Saint-Thomas d'Aquin, il a été accepté que l'Université ajoute la somme de \$5,000 au montant déjà attribué aux bourses afin de favoriser l'accession d'un plus grand nombre de jeunes aux études supérieures en langue française.

f) Bureau du Registraire

A la suite de modifications des fonctions du Secrétaire général et afin d'éviter les confusions entre le bureau du Secrétaire général et le Secrétariat général, le Conseil des Gouverneurs accepte de changer le nom du Secrétariat général et que ce dernier devienne le BUREAU DU REGISTRAIRE.

5. CORRESPONDANCE

.Le Secrétaire général fait part de la correspondance suivante:

- Une lettre de Roger Blanchard indiquant la création d'une nouvelle association - l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton incorporée (APAPUM) .

5. CORRESPONDANCE (suite)

- Une lettre de M. Egbert McGraw, représentant-étudiant au Conseil des Gouverneurs, nous informant de son intention de soumettre une proposition relativement à certains événements survenus à la Faculté des arts.

M. Egbert McGraw décrit verbalement les événements qui se sont déroulés à la Faculté des arts concernant l'expulsion d'un étudiant et la fermeture de l'exposition des arts visuels.

Il est proposé par Alayn Noel et appuyé par Egbert McGraw que: "lorsque la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton dénonce un abus de pouvoir chez un administrateur qui peut être un doyen, vice-recteur, etc., un comité spécial soit immédiatement constitué qui étudiera le cas et soumettra un verdict au Conseil des Gouverneurs. Ce comité serait bipartite ou même tripartite administration, étudiant et peut-être un membre de l'extérieur.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Yvon Ouellette que la proposition des étudiants soit déposée indéfiniment.

Contre: 2

Adopté.

6. CHANGEMENTS AUX STATUTS

Contrat d'amalgamation entre l'Université de Moncton, Collège Saint-Louis-Maillet et le Collège Jésus-Marie.
(Il s'agit d'un projet de contrat d'amalgamation et non pas de l'entente signée le 17 décembre 1975).

Le Conseil demande des explications supplémentaires relativement au paragraphe 4 "Comité d'implantation" du procès-verbal du 19 mai 1976.

En conséquence on distribue au Conseil:

- 1 - Copie d'une lettre de Me Angers adressée à Me Landry en date du 12 mai 1976.
- 2 - Copie d'un projet de contrat d'amalgamation; ceci accompagnait la lettre de Me Angers.
(Le Conseil a déjà en main la réponse de Me Landry à la lettre de Me Angers).

Le Président fait lecture:

- 1) De la lettre de Me Angers
- 2) De l'article 4 du procès-verbal du Comité exécutif du 19 mai
- 3) Du projet d'entente
- 4) De la lettre de Me Landry à Me Angers en date du 19 mai.

Le paragraphe 3(e) du projet d'entente (de contrat d'amalgamation) se lit comme suit:

"de maintenir les statuts et règlements desdits Collèges en vigueur, sujet aux pouvoirs conférés par la charte au Conseil des Gouverneurs nouvellement constitué, de les changer ou de les modifier."

Dans la réponse à Me Angers, Me Landry écrit, paragraphe 3:

"Dans l'entente nous suggérons d'enlever l'article 3(e) ou tout au moins de le corriger. Il est bien entendu que l'Université devra avoir des statuts et règlements uniformes pour les trois campus. Cet article tel que rédigé laisse croire le contraire".

6. CHANGEMENTS AUX STATUTS (suite)

Suit une discussion au cours de laquelle on fait valoir d'une part, qu'il est important de maintenir ces statuts et règlements dans chaque institution afin de pouvoir fonctionner jusqu'à ce que le nouveau Conseil des Gouverneurs proclame des nouveaux statuts pour l'Université;

d'autre part, on insiste sur l'importance d'une planification afin de préciser ce sur quoi on va s'entendre et comment l'Université va fonctionner, sinon on risque de prendre des engagements sans savoir à quoi on s'engage.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Alayn Noel que le projet d'entente dont il est question ici, à l'exception du paragraphe 3(e), soit accepté, sujet à l'approbation de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

A cette proposition l'amendement suivant est proposé par Claude Gaudreau et appuyé par Patrice Blanchard.

"Que le projet d'entente soit accepté avec l'article 3(e) qui se lirait comme suit:

de maintenir en vigueur les statuts et règlements desdits collèges jusqu'à changements ou modifications qui devront être faits, sujet aux pouvoirs de les changer ou de les modifier conférés par la charte au Conseil des Gouverneurs nouvellement constitué dans un délai de six mois suivant la proclamation des modifications à la "Loi sur l'Université de Moncton, Bill 50."

Vote sur la proposition amendée:

Pour: 9

Contre: 8

Adopté.

Il est proposé par Claude Gaudreau et appuyé par Fernand Arsenault que l'Université de Moncton s'engage à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour la proclamation du Bill 50, "La loi sur l'Université de Moncton" dans les 30 jours qui suivront la signature des contrats d'amalgamation, sujet à l'approbation de la C.E.S.P.M.

Abst.: 1

Adopté.

Avis de motion

Les Gouverneurs sont saisis d'un avis de motion afin de faire approuver les modifications suivantes aux statuts:

Art. 69 - nominations: le nouveau paragraphe g) se lirait comme suit:

- g) Dans le cas où une première nomination de deux ans ne doit pas être renouvelée, l'intéressé est avisé au plus tard le 1^{er} décembre de la deuxième année. Le délai de préavis est porté à une année entière lorsque l'intéressé a été au service de l'Université pour plus de deux ans. Pour ceux des chargés d'enseignement I dont les contrats sont d'une durée d'un an, le préavis est donné au plus tard le 1er avril.

Arts. 72 - le préambule se lirait comme suit:

Les emplois devenus permanents aux termes de l'art. 70 peuvent prendre fin soit en vertu de l'initiative du professeur, par démission volontaire à la fin de l'année académique, pourvu que le vice-recteur à l'enseignement soit avisé avant le 15 avril.

7. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION

M. Médard Collette, vice-recteur à l'administration, présente son rapport comme suit:

a) Budget

Augmentations des frais prévues au budget 1976-77:

a) scolarité

i) étudiants à plein temps: de \$550 à \$600 (4) \$50

ii) étudiants à temps partiel

1³ cycle de \$ 20 à \$ 25 du cr. (+)\$5

b) logement

i) résidence et cafétéria de \$900 à 1,100 (+)\$200

ii) résidence hors-campus: (+) \$75.

Le budget présenté sera déficitaire et ce malgré l'augmentation des frais de scolarité et de logement ainsi qu'une diminution dans le nombre de postes à temps plein.

Le budget de fonctionnement ce chiffre à \$15,738,000. avec un déficit prévu d'environ \$248,990.

Les subventions gouvernementales s'élèveront à \$11,717,500 l'an prochain.

Ce budget ne touche que le fonctionnement du campus de Moncton et ne tient pas compte des dépenses supplémentaires qui pourraient être occasionnées par l'implantation de l'entente du 17 décembre 1975 entre l'Université de Moncton et les collèges affiliés.

Il est proposé par Alayn Noel et appuyé par Marcel Sormany que le budget pour l'année 1976-77 soit accepté tel que présenté.

Contre: 2 Adopté.

b) Prévisions budgétaires conditionnelles au contrat d'amalgamation - Collège Jésus-Marie

Monsieur Collette a aussi préparé des prévisions budgétaires, en vue de l'année 1976-77, conditionnelles au contrat d'amalgamation avec le Collège Jésus-Marie.

Afin d'assurer la mise en oeuvre du projet de cours prévus à Shippagan pour 1976-77, il est proposé par Louis-P. Bonneau et appuyé par Claude Gaudreau que le Conseil des Gouverneurs autorise le Recteur et le Vice-recteur à discuter avec le Collège Jésus-Marie du problème du budget et à prendre toute mesure utile pour faire en sorte que l'administration de Shippagan puisse fonctionner à compter de septembre 1976.

Adopté.

c) C.E.P.S.

Le Vice-recteur à l'administration informe les Gouverneurs que l'Université a reçu de la C.E.S.P.M. les sommes demandées pour compléter l'ameublement du C.E.P.S. et que les travaux sont déjà commencés.

d) Résidence

Monsieur Collette informe également que la nouvelle résidence -est déjà en construction et que les travaux avancent d'une façon satisfaisante.

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

a) Abolition d'un programme - Baccalauréat en éducation - commerce-spécial

Le Sénat recommande l'abolition graduelle du programme de baccalauréat en éducation-commerce-spécial.

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Yvon Ouellette que la recommandation du Sénat soit acceptée relativement l'abolition graduelle du programme de baccalauréat en éducation-commerce spécial.

Adopté.

b) Nouveau programme - Baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation en sociologie

A sa réunion du 17 février 1976, le Conseil des Gouverneurs avait différé l'approbation du programme de baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation en sociologie,

Le Vice-recteur à l'enseignement, Monsieur Ross, présente les informations requises par le Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Alayn Noel que le nouveau programme - Baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation en sociologie - soit accepté moyennant l'approbation de la C.E.S.P.M.

Adopté.

c) Nominations

Avec ratification des procès-verbaux des réunions du Comité exécutif, les nominations suivantes ont été acceptées.

Mme Jacqueline Léger	- directrice de l'Ecole des sciences infirmières, 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1981
M. Hal Chalmers	- directeur du Département d'administration scolaire 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979
Mlle Simone Devinante	- directrice du Département d'orientation 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979
M. Léonard Goguen	- directeur du Département d'éducation spéciale 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979
M. Bernard Nadeau	- directeur du Département d'éducation professionnelle 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979
M. Gérald Ouellet	- directeur du Département d'apprentissage et d'enseignement 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979
M. Claude Roussel	- directeur du Département des arts visuels 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979
M. Donald Brine	- vice-doyen Faculté des sc. de l'éducation 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

c) Nominations (suite)

M. Ronald C. LeBlanc	- directeur du Département d'économie 1 ^{er} juillet 1976 - 30 juin 1979
Mlle Madeleine Trottier	- directrice du Département de sociologie 1er juillet 1976 30 juin 1979

d) Congés

Le congé sabbatique accordé antérieurement à M. Léonce Boudreau pour l'année 1976-77 a été remis (à sa demande) A l'année 1977-78.

M. Albert Boulet a été autorisé à s'absenter de l'Université du 11 octobre au 15 décembre 1976 afin de pouvoir terminer sa scolarité de doctorat à l'Université de Londres. Monsieur Boulet assurera sa pleine charge d'enseignement au cours de l'année et en conséquence, cette absence n'entraîne pas de réduction de salaire.

e) Programmes d'études au campus de Shippagan en 1976-77

Le Vice-recteur à l'enseignement présente ses recommandations relativement aux programmes d'études au Collège Jésus-Marie.

Le document du Vice-recteur se compose de deux parties distinctes:

- un préambule décrivant les relations entre l'Université et le Collège Jésus-Marie;
- les recommandations relativement aux programmes et aux cours pour l'année 1976-77 du Collège Jésus-Marie.

Ce projet avait reçu l'approbation du Sénat académique lors de sa réunion du 18 mai 1976.

Suite à la discussion au cours de laquelle certains membres se demandaient si le préambule proposé par le Sénat ne présupposait pas l'entente déjà conclue entre les institutions,

- I - il est proposé par Edouard Eddie et appuyé par Docithé Mallet que les recommandations 1 et 3 soumises par le Sénat soient acceptées.
- II - Il est proposé par Louis-P. Bonneau et appuyé par Camille Lang que la proposition d'accepter les recommandations 1 et 3 soient déposées-sur la table.

Abst.: 1 Adopté.
- III - Il est proposé par Louis-P. Bonneau et appuyé par Camille Lang qu'il y ait entre l'Université de Moncton et le Collège Jésus-Marie de Shippagan un protocole d'entente intérimaire valable jusqu'à la proclamation de la loi modifiant "La loi sur l'Université de Moncton Bill 50", Ceci permettra aux autorités de l'Université de Moncton d'organiser des programmes à Shippagan.

Adopté.

8. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT (suite)

e) Programmes d'études au campus de Shippagan (suite)

IV - Il est proposé par Louis-P. Bonneau et appuyé par Yvon Ouellette que l'on reprenne la proposition no I voulant que les recommandations 1 et 3 telles que soumises par le Sénat soient acceptées:

Adopté.

V - Ces recommandations se lisent comme suit:

1. Que le campus de Shippagan offre, à partir de septembre 1976, la première année d'études dans les domaines suivants:

Arts	anglais, français, géographie, histoire, philosophie
Administration	administration, comptabilité, management
Sciences	biochimie, biologie, chimie, mathématiques, physique, sciences de la santé, 13 ^e année scientifique
Sc. de l'éducation	éducation élémentaire, éducation secondaire, éducation commerciale
Sciences domestiques	
Sciences infirmières	

2. Que le campus de Shippagan offre pendant l'année 1976-77 les programmes de deux ans en secrétariat bilingue et en administration des affaires (programmes offerts en 1975-76 par le Collège Jésus-Marie).

Adopté.

9. AUTRES

a) Cours de droit

A la réunion du Conseil des Gouverneurs du 10 janvier, le Recteur avait fait rapport d'une rencontre tenue avec le professeur D. A. Soberman, chargé par la Commission de l'enseignement supérieur, d'étudier la situation de l'enseignement du droit aux provinces Maritimes. Cette rencontre avait eu lieu au bureau du Recteur le 15 novembre 1975 et y participaient le Recteur, les deux Vice-recteurs, le Secrétaire général.

Le Recteur avait fait connaître, à ce moment-là, une liste des juristes francophones qui avaient été consultés par l'Université quant à l'organisation du cours de droit en français à Moncton. M. Soberman nous avait assurés qu'il consulterait de nombreuses personnes avant de soumettre son rapport.

M. Soberman a remis son rapport a la Commission le 17 mai et l'Université n'en a pas encore reçu de copie. Par ailleurs, une enquête sommaire a montré que le professeur Soberman n'avait pas ou à peu près pas rencontré de juristes de langue française de la région au cours de son enquête.

9. AUTRES (suite)

a) Cours de droit (suite)

Le Conseil des Gouverneurs s'inquiète donc grandement du contenu du rapport qui peut mettre en jeu le principe de la responsabilité de l'enseignement supérieur francophone, et demande au Recteur et au Président du Conseil des Gouverneurs de rencontrer la Présidente de la Commission de l'enseignement supérieur afin d'obtenir une copie du rapport et d'en discuter la crédibilité.

b) Renouvellement de mandats

Le 30 juin 1976 marque la date d'expiration du mandat des personnes suivantes au Conseil des Gouverneurs.

Dr. E. S. Eddie nommé par Bathurst.
M. Patrice J. Blanchard - anciens de U. de M. M.
Jean-Claude LeBlanc - anciens de Bathurst M. Yvon
Ouellette - Gouvernement provincial M. Louis-P.
Bonneau - Conseil des Gouverneurs Me Alfred R.
Landry - Conseil des Gouverneurs Mlle Gilberte
LeBlanc- Professeurs
M. Alayn Noel - Etudiants
M. Egbert McGraw - Etudiants

Afin que l'actuel Conseil des Gouverneurs puisse fonctionner jusqu'à la promulgation du Bill 50 et l'entrée en fonction du Conseil tel que prévu par la charte modifiée, le Conseil désire que des mesures soient prises afin de prolonger lesdits mandats.

a) Membres nommés par le Conseil

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Marcel Sormany de prolonger les mandats de M. Louis-P. Bonneau et de Me Alfred Landry jusqu'à la promulgation du Bill 50.

Adopté.

b) Autres membres

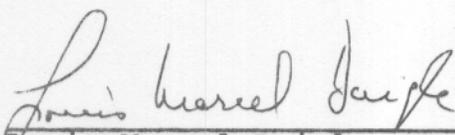
Il est proposé par Laurier Thibault et appuyé par Paul Bourque que le Secrétaire général écrive aux organismes impliqués leur demandant de prolonger le mandat de leur(s) représentant(s) au sein du Conseil jusqu'à la promulgation du Bill 50.

Adopté.

La séance est levée A 17h.

(Signé) Alfred Landry, président

(Signé)


Louis-Marcel Daigle, sec.